

DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR L'EMARGEMENT

Lors de l'Assemblée Générale du District chaque club peut être représenté soit par son président, soit par son secrétaire, soit par un mandataire.

Chaque personne doit justifier son identité et sa situation de licencié.

Pour l'assemblée de SAINT POL le représentant du club aura le choix entre les formules suivantes :

- a) Présentation sur un téléphone portable de la licence à partir de l'application Footclub Compagnon (cette formule est recommandée) ;
- b) Présentation d'un listing « dirigeant » sur lequel figure la personne concernée. Ce listing imprimé à partir de « footclub » sera conservé après pointage ;
- c) Présentation d'une pièce d'identité dont les références seront notées aux fins de vérification.

**Le Président du District Artois
Jean Louis GAMELIN**